

Bonjour à tous,

Cette semaine, une seule séance d'Histoire jeudi 7 mai.

Bon courage à tous

SEMAINE 6 :

"Pourquoi les enfants travaillaient-ils dans l'industrie au XIXème Siècle ?"

Rappeler brièvement la séance précédente : La vie ouvrière au XIX est très difficile et précaire.

Etape 1 : Découvrir ce qu'était le travail des enfants au XIXème siècle

1) ÉCOUTER L'INTRODUCTION RACONTÉE PAR L'ENSEIGNANT.

« **N**ous allons travailler aujourd'hui sur un aspect particulier de l'industrialisation : le travail des enfants dans les mines et dans les usines. On se souvient que des usines sont créées et que la population paysanne a tendance à quitter les terres de la campagne pour rejoindre ces nouvelles entreprises. Dans les usines et dans les mines de charbon, les enfants, filles et garçons (parfois très jeunes, dès 4 ou 5 ans) vont être embauchés. Pour réfléchir à cela et travailler cette question, nous disposons de quelques documents qui ont tous un lien les uns avec les autres. Nous devons nous poser deux questions :

- Que faisaient les enfants dans les usines et les mines ?
- Pourquoi les faisait-on travailler ?

C'est ce que nous allons voir tout de suite.

Présentation des documents pour les parents.

2) LIRE LES DOCUMENTS POUR EXPLIQUER.

Étudier collectivement les documents un par un et faire émerger les idées essentielles. Il s'agit de mettre les élèves en activité afin de leur faire percevoir les liens qui existent entre chaque document.

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS POUR L'ENSEIGNANT

Document 1 • Le travail dans les mines

Ce document iconographique et le texte associé présentent la réalité de ce qu'était le travail des enfants dans les mines. Ils décrivent leurs rôles, nombreux et souvent importants. L'image montre la pénibilité du travail (pousser des wagonnets dans des galeries étroites) et l'intérêt qu'avaient les compagnies minières à utiliser cette main-d'œuvre enfantine : les plus jeunes peuvent, par leur taille, se faufiler dans les galeries étroites et ont ainsi un rôle fondamental dans l'économie du travail sous la terre. Faire remarquer que les enfants sont à peine vêtus (la température est très élevée dans les mines) et à peine chaussés, alors que le travail était très dangereux et comportait énormément de risques. Souvent, les corps se retrouvaient écrasés par les wagons lourdement chargés, les amputations étaient nombreuses. Plus le siècle avance, plus les tâches les plus dures sont interdites aux enfants les plus jeunes.



Document 2 • Extrait du rapport du docteur Villermé sur le travail des enfants dans l'industrie textile

Cet extrait de texte est issu du rapport du docteur Villermé : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Ce texte est une description très complète des industries textiles de cette époque. Villermé est un médecin reconnu au début du XIX^e siècle, spécialiste de l'épidémie de choléra de 1831. Il avait aussi rédigé un rapport en 1826 sur la mortalité dans les quartiers riches et pauvres et montrait, à cette occasion, qu'en fonction de son niveau de vie, on mourait plus ou moins jeune. Quand il décide de s'occuper de la misère ouvrière, il découvre l'in vraisemblable exploitation des jeunes enfants dans les mines, mais aussi dans les industries textile et sidérurgique en France. Son rapport est une véritable dénonciation des conditions d'existence de ces enfants soumis à l'exploitation des patrons sans scrupule. Il y décrit minutieusement les conditions de travail, et notamment celui des enfants chargés de ramasser sous les machines les restes de textile, de dénouer les fils emmêlés à l'intérieur des métiers à tisser, etc. Faire ressortir l'âge mentionné des enfants (6-8 ans), la durée du temps de travail (13 heures par jour) et de déplacement du logement à l'usine (3 à 4 heures). Faire remarquer que les loisirs n'existent pas, ne peuvent pas même trouver une place dans une journée entière consacrée à l'usine et au travail.

Document 3 • Extraits de la loi du 28 mars 1841 sur le travail des enfants

Parmi les acquis des premiers rapports publiés sur la condition ouvrière, et notamment celle des enfants au travail, le pouvoir de l'époque (le roi Louis-Philippe, que nous retrouverons séance 10) décide de promulguer une loi limitant les pouvoirs des patrons d'usines et de compagnies minières, en les obligeant à respecter un semblant de cadre concernant le temps de travail des enfants et l'âge minimum. Bien insister sur le fait que c'est un premier pas, que cette loi a été faite pour ménager non seulement les considérations de santé physique dénoncées par l'académie de médecine grâce à Villermé, mais aussi les nécessités du travail des enfants pour les employeurs et certaines familles. Faire remarquer que si une loi est votée en 1841, limitant de cette façon le temps de travail (déjà considérable !), cela signifie qu'avant cette loi, on pouvait faire travailler les enfants la nuit, sans limite horaire, etc. Faire ainsi réfléchir à ce que le texte de loi ne dit pas mais qu'il révèle sur la situation des enfants au travail avant la loi.

Document 4 • Extrait d'une lettre de l'instituteur d'Omerville

Le texte de l'instituteur d'Omerville témoigne de ce que, dans les faits, la loi de 1841 n'est presque jamais appliquée. Faute d'un corps d'inspecteurs du travail, tel qu'il se développera à la toute fin du XIX^e siècle (1890-1910), les patrons continuent, en toute impunité, à faire travailler les enfants. Les chefs d'entreprise résistent énormément, mais aussi les parents eux-mêmes, contraints d'avoir recours au salaire de leurs enfants pour tenir un budget ouvrier très contraint. Au désespoir des instituteurs des écoles communales où existe un enseignement primaire. Il est bon d'avoir à l'esprit qu'avant 1881 (lois Ferry), l'école n'est pas obligatoire et n'existe pas dans tous les villages de France. C'est en revanche ce genre de constat qui poussera les Républicains à demander des mesures pour une scolarisation massive des enfants, afin de les soustraire au travail trop précoce. L'information essentielle à faire ressortir réside dans le fait que les patrons d'usines et d'entreprises méprisent la loi au point de ne pas s'y conformer.

Document 5 • Budget d'une famille ouvrière dans le nord de la France au milieu du XIX^e siècle

Avec ce budget ouvrier, ce qui doit retenir notre attention, c'est le rôle de l'appoint financier du travail des enfants. S'ils ne travaillent pas, les conditions d'existence deviennent plus que précaires et obligent soit à avoir recours à la charité publique des institutions religieuses souvent, soit à se priver de certaines choses. Or, tout, dans ce budget, relève de l'obligatoire. Noter la place très faible de la viande (incluse dans la rubrique « autres »). Souvent, il s'agit de restes de découpe de boucher, ou même du gras jeté à la poubelle (c'est le cas des *gratons lyonnais*, aujourd'hui spécialité très recherchée et à la mode, mais à l'époque, une friture des ouvriers de la soie lyonnais – les canuts – obligés d'aller le soir sur les quais du Rhône et de la Saône récupérer les bouts de gras jetés par les restaurants ou les boucheries).

Etape 2 : Expliquer la situation dans les familles ouvrières

Fiche activité

- lecture des consignes
- travail individuel
- correction

PROLONGEMENT :

lire le poème de Victor Hugo

Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules ;
Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement
Dans la même prison le même mouvement.
Accroupis sous les dents d'une machine sombre,
Monstre hideux qui mâche on ne sait quoi dans l'ombre,
Innocents dans un baigne, anges dans un enfer,
Ils travaillent. Tout est d'airain, tout est de fer.
Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue.
Aussi quelle pâleur ! la cendre est sur leur joue.
Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las.
Ils ne comprennent rien à leur destin, hélas !
Ils semblent dire à Dieu : « Petits comme nous sommes,
Notre père, voyez ce que nous font les hommes ! »
Ô servitude infâme imposée à l'enfant ! (...)
Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre,
Qui produit la richesse en créant la misère,
Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un outil !
Progrès dont on demande : « Où va-t-il ? que veut-il ? »
Qui brise la jeunesse en fleur ! qui donne, en somme,
Une âme à la machine et la retire à l'homme !
Que ce travail, haï des mères, soit maudit !

Victor Hugo, *Les Contemplations*, Livre III

Demander aux élèves pourquoi le poète Victor Hugo a écrit ce poème : *volonté de dénoncer la situation des enfants ; sentiment d'injustice devant la misère et les conditions de leur existence.* Le relire éventuellement. Demander à l'oral de relever les mots qui décrivent la souffrance des enfants. Et demander aux élèves les éléments qu'ils retrouvent de ce qui a été vu pendant la séance.

ÉTAPE 3

QU'AVONS-NOUS APPRIS SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU XIX^e SIÈCLE ?

DURÉE 5 minutes

ORGANISATION collective

Collectivement, faire rassembler les idées de la séance pour synthétiser ce qui a été compris.

Exemple :

Au XIX^e siècle, les enfants travaillent dans les mines et les usines. Ils font des activités que les adultes ont du mal à faire. Ils travaillent beaucoup et durement.

Progressivement, des personnes condamnent le travail des enfants et des lois sont prises pour le limiter. Mais les patrons résistent et les familles ont souvent besoin de ce salaire supplémentaire pour vivre.